

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA</b>	
Type : BP 2024	Réf : 9184
Service : SCAP - PILOTAGE CONTRÔLE DE GESTION	
Commission : 4 - Commission Patrimoine et Ressources	
Rapporteur : Dominique CHALUMEAUX	
<b>DÉLIBÉRATION N° CD_2023_107 du 15/12/2023</b>	

## INFRASTRUCTURE AÉROPORTUAIRE - AÉROPORT DOLE JURA

*Bases juridiques :*

- Vu les articles L.1411-4 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° CP\_2018\_259 du 15 octobre 2018,
- Vu la délibération n° CD\_2019\_037 du 5 juillet 2019.

**Dispositif :**

Depuis 2007, le Département du Jura est propriétaire de l'aéroport Dole-Jura. A ce titre, il est également l'autorité responsable du service public aéroportuaire, ce qui induit d'assumer la responsabilité de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de la plateforme de 224 hectares. Une concession de service public permet au Département de remplir ses obligations.

Le 15 octobre 2018, l'Assemblée départementale s'est prononcée favorablement sur le principe consistant à exploiter la plateforme aéroportuaire dans le cadre d'un mode de gestion concessif et a ensuite confié, le 5 juillet 2019, la nouvelle concession de services à la Société EDEIS pour une durée de 8 ans (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2027). Outre le fait d'assurer l'exploitation, **le Département se doit également d'effectuer les investissements nécessaires au maintien en condition opérationnelle et à la mise en conformité réglementaire des installations.**

Depuis 2008, les flux financiers consacrés à la gestion de l'aéroport Dole-Jura se résument comme suit :

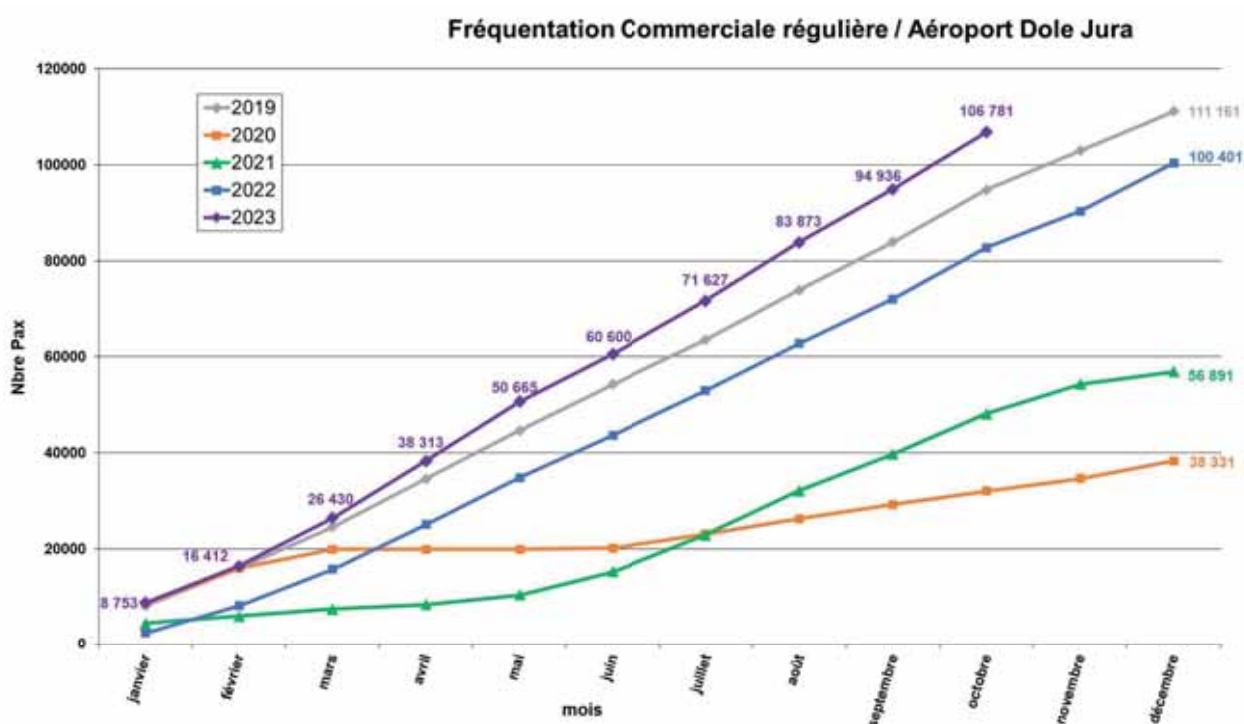
Année	Investissement	Exploitation Divers	Accompagnement marketing	TOTAL
2008	35 018,88 €	79 820,00 €	0 €	114 838,88 €
2009	620 589,25 €	179 593,00 €	0 €	800 182,25 €
2010	259 047,66 €	643 637,00 €	0 €	902 684,66 €
2011	1 942 894,47 €	654 581,71 €	150 000,00 €	2 747 476,18 €
2012	2 032 127,45 €	1 069 250,37 €	945 900,00 €	4 047 277,82 €
2013	173 074,86 €	1 029 176,82 €	1 865 900,00 €	3 068 151,68 €
2014	281 507,48 €	1 028 787,44 €	1 676 630,10 €	2 986 925,02 €
2015	589 130,23 €	1 089 301,01 €	2 174 652,42 €	3 853 083,66 €
2016	996,57 €	979 750,96 €	1 564 648,00 €	2 545 395,53 €
2017	131 244,13 €	873 868,84 €	1 466 013,30 €	2 471 126,27 €
2018	144 054,03 €	994 325,84 €	1 454 388,52 €	2 592 768,39 €
2019	56 016,08 €	1 049 302,15 €	1 516 788,00 €	2 622 106,23 €
2020	391 423,17 €*	752 264,47 €	1 396 628,00 €	2 540 315,64 €

2021	462 979,14 €* 853 661,19 €	853 661,19 €	1 008 873,20 €	2 325 513,53 €
2022	298 672,15 € *	654 208,54 €	1 216 660,00 €	2 169 540,69 €
2023 au 15 novembre	746 869,83 € *	531 967,46 €	837 470,00 €	2 116 307,29 €
<b>Total</b>	<b>8 165 645,38 €</b>	<b>12 463 496,80 €</b>	<b>17 274 551,54 €</b>	<b>37 903 693,72 €</b>

\*flux d'investissement HT depuis 2020

Pour mémoire, concernant l'activité et plus particulièrement la fréquentation commerciale, elle a oscillé pendant plusieurs années autour des 110 000 passagers. La crise sanitaire et ses mesures de restriction de déplacement ont cependant grandement impacté le secteur du transport aérien et la fréquentation de la plateforme n'a pas fait exception, puisque le nombre des passagers commerciaux s'est établi à 38 331 en 2020 puis 56 891 en 2021. Du fait de la typologie de ses vols, la plateforme a toutefois été plutôt réceptive à la reprise d'activité et la fréquentation commerciale s'est établie à 100 401 passagers en 2022.

S'agissant de 2023, à fin octobre, les données font état d'une fréquentation de 106 781 passagers, ce qui permet d'augurer une fréquentation totale de l'ordre de 120 000 passagers pour la fin de l'année.



Outre le constat effectué au niveau du trafic passagers et des vols réguliers, la plateforme mise depuis plusieurs années sur son volet multi-activité, ce qui permet, à fin octobre, de faire état de 5 241 mouvements pour l'aviation de loisir, 1 307 mouvements pour les écoles de pilotage, 1 124 mouvements pour l'armée et les entraînements des pilotes des compagnies aériennes, 415 mouvements de vols affaires, 64 mouvements de travail aérien, 4 mouvements de vols sanitaires et 50 mouvements pour les vols charters.

Il convient toutefois de noter que depuis quelques mois, la régulation du trafic aérien imposée par le centre de contrôle de Bâle-Mulhouse (sujet à un manque d'effectif) et, dans une moindre mesure, le contexte inflationniste, pénalisent quelque peu l'activité.

S'agissant des vols réguliers et charters, la tendance constatée en 2023 devrait perdurer, puisque le programme prévisionnel de vols commerciaux et destinations pour les saisons hiver 2023-2024 et été 2024 a été renouvelé à l'identique.

Dans ce contexte, l'exploitant a poursuivi, pour sa part, les démarches visant à améliorer le niveau de service offert aux passagers. **Le projet d'extension de l'aérogare, prévu au contrat de concession, visant à l'agrandissement du hall départ, à la relocalisation de l'espace bar - restauration, au réaménagement des cheminements et à la création de blocs sanitaires a débuté. La nouvelle configuration sera opérationnelle courant mars 2024.**

Parallèlement à ce chantier financé par le concessionnaire, le maintien en condition opérationnelle et la mise en conformité réglementaire de la plateforme aéroportuaire nécessite également la mobilisation de la Collectivité.

Après les programmes de ces dernières années, essentiellement consacrés à la mise aux normes UE de la rampe d'approche, à l'extension des locaux techniques du Service de la Navigation Aérienne (SNA), au remplacement des mâts du parking avions puis, en 2023, au remplacement du balisage lumineux de la piste, le prochain chantier sera celui de la mise aux normes de la piste et du taxiway Charlie.

Ce dernier projet structurant identifié au sein de la Programmation Pluriannuel des Investissements de la plateforme a fait l'objet d'une ultime estimation dans l'été (7 350 000 € HT travaux + maîtrise d'œuvre).

La mission de maîtrise d'œuvre confiée mi-novembre au Cabinet Iris Conseil Ingénierie permettra, courant janvier 2024, de valider la planification du projet.

Dans ce contexte, du fait des incertitudes sur la planification exacte du chantier (qui nécessitera sans doute une fermeture de la plateforme de l'ordre de 6 semaines) et dans l'attente de la consultation relative aux travaux, les crédits d'investissement inscrits à cette étape budgétaire seront de 4 000 000 €. Outre le fait de couvrir la prise en charge de la prestation de maîtrise d'œuvre et environ la moitié de l'estimatif évoqué ci-dessus, ceux-ci viseront également à mener à bien les interventions récurrentes de gros entretiens relevant du propriétaire, dans la mesure où les infrastructures de l'aérodrome s'étendent sur un tènement de plus de 224 hectares qui requiert des interventions régulières (réfection de chaussées, de réseaux, travaux de sécurisation...).

Les charges d'exploitation, d'accompagnement commercial et d'entretien courant nécessiteront également l'inscription de crédits en section de fonctionnement (2 055 000 €). Pour mémoire, les négociations opérées lors du renouvellement de la concession, les modalités de pilotage et de gestion de la délégation et les négociations menées lors des renouvellements des programmes de vols font que ces autorisations budgétaires sont globalement inférieures, pour un montant de l'ordre de 450 000 €, à celles connues antérieurement à 2020.

En matière de recettes de fonctionnement, en tenant compte de la redevance d'occupation du domaine public versée par l'exploitant et sur la base de l'actuel partenariat avec l'Agglomération du Grand Dole, le montant total des recettes de fonctionnement 2024 devrait s'établir à 205 000 €.

Pour mémoire, la Région Bourgogne Franche-Comté, annuellement sollicitée afin de cofinancer cet outil dont l'attractivité au plan régional n'est plus à démontrer, rejette depuis 2 ans le demandes de soutien financier en investissement. Le partenariat financier régional relatif à l'exploitation a lui aussi été interrompu, courant 2023, au motif de l'actualisation du schéma régional des infrastructures aériennes. Malgré ce constat, la Collectivité continue de se positionner annuellement et poursuit ses démarches, tant envers l'État (DSID « bonifiée ») que la Région (seconde tranche de financement du projet piste) en encore l'Agglomération du Grand-Dole. Les recettes d'investissement de 1 100 000 € inscrites au présent Budget Primitif correspondent donc aux seules subventions régionales notifiées (première tranche piste, aire de sécurité).

Le Conseil départemental :

- inscrit les crédits suivants :

- 1 200 000 € au titre de l'accompagnement commercial et de la communication pour le développement des lignes aériennes,
- 840 000 € au titre de la contribution d'exploitation 2024,
- 15 000 € au titre des petites dépenses d'entretien de la plateforme et autres honoraires divers,
- 205 000 € en recettes de fonctionnement,
- **4 000 000 € en crédits de paiement pour les investissements prévisibles sur 2024,**
- 1 100 000 € en recettes d'investissement.

POINT FINANCIER					
	<u>Montant global du rapport</u>  (ANNEE n)	Pour <u>MEMOIRE</u> , rappel des crédits <u>DEJA VOTES</u> (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP		<b>7 000 000 €</b>			
<b>Crédit de paiement</b>					
- Investissement :	<b>4 000 000 €</b>	1 130 000 €	0 €		
- Fonctionnement :	<b>2 055 000 €</b>	2 120 000 €	0 €		
<b>Recette</b>					
- Investissement :	<b>1 100 000 €</b>	350 000 €	0 €		
- Fonctionnement :	<b>205 000 €</b>	630 000 €	- 425 000 €		

**Délibération n° CD\_2023\_107 du vendredi 15 décembre 2023**

Pour	30	Ne prend (nent) pas part au vote : Florence MAUPOIL
Contre	0	
Abstention	2	
	Président	<b>Clément PERNOT :</b> 